Droits et obligations d'un club affilié à Swiss Triathlon

Avant l'adhésion

1. Envoi des statuts du club / team, informations détaillées sur la fondation d'un club ainsi qu'un exemple des statuts voir ICI (rechercher « statuts »)

2. Respecter l'article 2.2 des statuts de Swiss Triathlon

   Les associations sont admises si elles

   - constituent une association au sens des art. 60 ss du CC, une autre personne juridique ou une communauté de personnes.
   - conformément à leurs statuts, ont expressément pour but de promouvoir et de pratiquer le triathlon tel que défini au l'art. 1.3.

4. Intégration de l'art. 1.4 (éthique et dopage) des statuts de Swiss Triathlon dans les statuts de l'association.

3. Le comité de Swiss Triathlon décide après réception des statuts de l'adhésion du club/team.

Après l'adhésion

1. Obligations
   a. Annoncer les membres : actifs (dès 20 ans), juniors (18-19 ans), jeunesse (14-17 ans), écoliers (10-13 ans) ; tenir à jour ces données via le logiciel d'administration des membres « Fairgate » (utilisation gratuite de cette fonction pour les clubs)
   b. Paiement des cotisations
      - Cotisation fixe : CHF 300.00
      - Cotisation variable : CHF 20.00 par membre actif dès 20 ans
   c. Mise à disposition de Technical Officials (TO, arbitres, dès le deuxième an)
      - 1 TO par club avec 11-100 membres actifs/de la relève
      - 2 TO par club avec plus que 100 membres actifs/de la relève

      (Amende en cas de violation du contingent allant de CHF 500.00 à CHF 1'000.00)

2. Droits
   a. Publicité : Présence sur le site internet de Swiss Triathlon. Newsletter Swiss Triathlon.
   b. Droit de vote à l'assemblée des délégués. La hauteur du droit de vote dépend du nombre des membres annoncés (Moins de 50 membres 1 voix - 51 à 100 membres 2 voix - 101 à 150 membres 3 voix - 151 à 300 membres 4 voix - Plus de 300 membres 5 voix)
   c. Réduction du prix sur le StartPASS annuel ainsi que d'autres avantages pour les membres actifs d'un club. Détails voir ICI.
   d. Utilisation gratuite du logiciel de gestion des membres « Fairgate » également pour les besoins de l'association (autres modules tels que communication et finances contre paiement)
   e. Inclusion dans l'assurance responsabilité civile d'entreprise de Swiss Triathlon et des clubs affiliés (pour les détails, voir la confirmation d'assurance).

Délais

La facture du club (cotisation fixe pour l'année suivante ; cotisation variable pour l'année en cours) est émise en octobre/novembre de l'année en cours.

État : janvier 2024